

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 mars 2022

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel et en visioconférence le mercredi 30 mars 2022 à 9h00, sous la présidence de M. UTHURRY Bernard.

Ont assisté au conseil :

### Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics intéressés à la formation

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| - Mme CHAVANNE Marine      | Direction Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) des Pyrénées-Atlantiques |
| - M. LAYRE Bernard         | Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques   |
| - M. CHAVIGNON Romain      | Institut National de l'Origine et de qualité   |
| - M. UTHURRY Bernard       | Conseiller régional  |
| - M. BONNASSIOLLE Stéphane | Mairie de Montardon  |

### Représentants élus du personnel

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| - M. LANOT Jean-Michel     | Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance |
| - Mme RAFFIN Céline        | Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance |
| - M. LAPORTE Jonathan      | Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance |
| - M. PARODI Philippe       | Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance |
| - M. PADILLA Romain        | Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance |
| - M. PICHARDO Frédéric     | Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation      |
| - Mme BENEST Maryline      | Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation      |
| - M. RENON Pierre          | Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation      |
| - Mme GUILLOT Marie-Pierre | Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation      |

### Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| - M. SAUVAGET Arthur      | Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires                    |
| - M. HERVE Didier         | Représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires |
| - Mme FELLMANN Isabelle   | Représentant élu des parents d'élèves  |
| - Mme PUCEL Marie-Lise    | Représentant élu des parents d'élèves  |
| - M. BOCCARD Pierre-David | Confédération Paysanne   |

### Membres à titre consultatif

- |   |   |
|---|---|
| - Mme REGONDAUD Fabienne (en visioconférence) | Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.)<br>Service Régional de la Formation et du Développement Nouvelle-Aquitaine (S.R.F.D.) |
| - M. SOMMER Guy                               | Directeur de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques                               |
| - M. DABADIE Jean-Bernard                     | Directeur du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (C.F.P.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques   |

- M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
- Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du Centre de Formation d'Apprentis Agricole (C.F.A.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme DACHARRY Delphine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. de Montardon
- Mme SAVARY Valérie	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
- M. CONSTANTIEUX Hervé	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Hasparren
- M. BASTIDA Sylvain	Proviseure du Lycée Professionnel Agricole (L.P.A.) d'Orthez
- Mme ABELA Marie-Dominique	Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- M. LARRERE Jean-Luc	Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire Générale de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- M. BRAGUE Mickael	Gestionnaire du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
- Mme MIRASSOU Sandrine	Proviseure Adjointe du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (L.E.G.T.A.) de Montardon
- M. FUMAT Christophe	Responsable Technique du S.A.C.D. Halle Technologique
- Mme COLLET Delphine	Secrétaire de séance

Etaient absents ou excusés :

- M. NOIROT Bernard	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- Mme BLONDEAU Gwenaëlle	Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Pau
- Mme AUDRAIN-GRANGIEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques
- Mme LARROUY Isabelle	Conseiller régional
- M. CARRERE Thierry	Conseiller départemental
- Mme BRUN Geneviève	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. VILLENAVE Damien	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- Mme POUEMYROU BOUCHET Nadège	Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricoles des Pyrénées-Atlantiques
- M. TRISTANT Xabi	Jeunes Agriculteurs
- M. IRATZOQUI Jean-Christophe	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
- Mme BOUDASSOU Claudine	Mutualité Sociale Agricole
- M. CHANSON Jean-Marie	SRFD
- Mme LABAN DE NAYS Hélène	Directrice adjointe chargée des exploitations agricoles et du développement
- M. BUREAU Arthur	Directeur de l'exploitation agricole d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme SAVARY Valérie	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
- Mme LAPLACE NOBLE Karine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Oloron
- M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire du C.F.A.A.
- M. EGAL Benoît	C.P.E. au L.P.A. d'Orthez
- Mme COURTES Emilie	C.P.E. au L.E.G.T.A. de Montardon
- Mme DOUCY Julie	Conseiller Principal d'Education (C.P.E.) au L.E.G.T.A. de Montardon

Monsieur UTHURRY débute la séance en indiquant que c'est son dernier conseil d'administration de la mandature puisque le président est renouvelé tous les trois ans, ce qui ne correspond pas forcément aux échéances électorales notamment au niveau de la région. Cela fait neuf ans qu'il a la chance de présider ce conseil d'administration, mais comme cela se fait dans les autres départements et les autres établissements agricoles notamment, un turnover a été installé depuis la précédente mandature pour que les présidences et les co-présidences alternent entre les professionnels et les élus. Le prochain conseil d'administration permettra d'élire le président pour les trois ans à venir. Il salue la présence de Bernard LAYRE qui représente la chambre d'Agriculture et qui connaît bien l'établissement. Il commence l'ordre du jour de ce conseil d'administration et laisse la parole à Monsieur SOMMER pour quelques explications techniques sur le déroulement de cette séance. Ensuite sera abordé l'ordre du jour avec un point sur les trois exploitations qui sont riches d'enseignement puis des distinctions à la fois d'ordre pédagogique et d'ordre sportif notamment une qui lui touche au cœur puisque le LPA d'Oloron a été champion de France de CROSS UNSS.

Monsieur SOMMER remercie le président. C'est son premier conseil d'administration quasiment en présentiel puisque depuis deux ans il était en distanciel. La visioconférence a été maintenue pour ce conseil d'administration notamment pour Madame REGONDAUD qui représente l'autorité académique qui est la DRAAF et Monsieur CONSTANTIEUX.

Au niveau du masque, certains le gardent, d'autres ne le gardent pas, cela ne pose aucun problème.

Concernant ce conseil d'administration, il y a un certain nombre de personnes qui sont excusées. Notamment Monsieur BUREAU, Directeur de l'exploitation d'Oloron Sainte Marie, ne sera pas présent à cette séance car il accueille une équipe de France 3 pour un reportage télévisé. Monsieur SOMMER prendra donc la parole à sa place et les collègues d'Oloron pourront compléter la présentation des résultats des travaux et de l'activité de l'exploitation d'Oloron.

Monsieur SOMMER propose aux membres du conseil d'enregistrer la séance pour pouvoir établir le procès-verbal de cette séance, ce qui est accepté.

Il remercie l'ensemble des membres de ce conseil d'administration pour cette forte participation.

Pendant ce conseil, il y aura tout d'abord une présentation simple et rapide des bilans des trois exploitations et de la halle agroalimentaire en laissant la parole aux différents responsables.

Puis le compte financier 2021 de l'AgroCampus sera présenté.

Le rapport de Monsieur l'Agent Comptable concernant la gestion financière 2021 de l'établissement sera présenté par Monsieur LARRERE.

Une proposition sera faite au conseil d'administration pendant ou après sa prise de parole sur la possibilité de racheter un prêt.

Ensuite les représentants du personnel souhaitent présenter deux motions. Elles seront présentées en fin de conseil.

Il y aura également des questions diverses.

Madame MIRASSOU intervient car il y a eu une coupure de micro et Madame REGONDAUD en visioconférence n'a pas entendu les dernières paroles. Madame MIRASSOU rappelle qu'il y a des micros posés dans la salle. Si un micro est coupé, cela coupe tous les micros.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

Monsieur UTHURRY répète les propos non entendus. Il propose l'approbation du procès-verbal du dernier conseil du mois de décembre. Il demande s'il y a des commentaires, des questions ou des corrections à apporter sur ce compte-rendu. Il le met au vote. Le compte-rendu du dernier conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.

Monsieur SOMMER intervient pour dire que les personnes qui ont une étiquette blanche devant eux avec leur nom ont le droit de vote, les autres avec une étiquette rose sont invitées.

Il poursuit en disant que Madame COLLET assure le secrétariat de séance de l'établissement et il demande un deuxième secrétaire de séance, membre du conseil, pour relire et travailler avec Madame COLLET sur le procès-verbal.

Il dit que Monsieur Didier HERVE fait ce travail à merveille.

Monsieur HERVE prend la parole. Il souhaite dire à tout le monde que Madame COLLET fait très bien le travail ce qui fait qu'il y a très peu de choses à faire si ce n'est qu'il faut quand même respecter le travail donc il faut le relire. Mais dans la relecture, il n'y a quasiment rien à changer.

Monsieur UTHURRY lui répond qu'il peut donc continuer, ce que Monsieur HERVE accepte.

### Point étape pour les trois exploitations et la halle agroalimentaire

Monsieur SOMMER prend la parole pour introduire le point sur les exploitations et laisse la parole à Madame SAVARY.

Madame SAVARY présente le bilan de l'année 2021 pour l'exploitation de Montardon. C'est une année où les résultats à tous les niveaux ont été marqués par de nombreuses absences. Des absences à la fois dans l'équipe salariée et à la fois des absences d'elle-même. Beaucoup de retard a été pris. Cela fait un certain temps que sont annoncés des changements sur l'exploitation : des travaux, la mise en herbe des vaches laitières. Elle espère que le conseil d'administration est convaincu que ce n'est pas un manque et une mauvaise volonté de la part de l'équipe mais ce sont les absences qui font que du retard a été pris dans la réalisation des travaux. Un calcul a été fait pour l'année civile 2021, rien que sur le personnel qui est salarié sur l'exploitation, qui a donc un impact sur le budget, l'équivalent de 70 % d'une

personne à temps plein a été absent sur les quatre membres qui composent l'équipe. Cela ne comprend pas son absence. Il y a aussi un impact budgétaire qui sera vu plus tard quand seront abordés les résultats financiers, puisqu'en cas d'absence sont maintenus les salaires des agents en arrêt maladie et le poste 64 est au même niveau que les années précédentes. C'est important quand on analyse tous les résultats de l'année. Malgré ces absences, les agents qui sont restés présents tout au long de l'année, ont fait un excellent travail sur le côté technique. Il y a une amélioration de la qualité du lait, puisque malgré la baisse du troupeau l'année dernière de 70 vaches laitières à 60 et donc une quantité de lait qui a été moindre, le lait est de meilleure qualité. Il a donc été mieux rémunéré. Du coup cette diminution d'effectif n'a pas eu d'impact économique sur les produits.

Il y a eu des excellents résultats de reproduction en vaches allaitantes. Toutes les vaches allaitantes ont donné un veau par an avec un intervalle vêlage/vêlage en dessous de 365 jours.

Pour l'année 2021, par rapport à la certification HVE de niveau 3 qui est exigée par le conseil régional pour les prochains investissements, l'exploitation est certifiable grâce à l'amélioration de ces résultats et notamment ceux sur les productions végétales. L'exploitation est en attente d'un rendez-vous définitif pour que la certification puisse avoir lieu, certainement avant le mois de mai, avant la prochaine campagne de labellisation.

L'année 2022 sera marquée par les travaux. Sur le mois de décembre 2021 et le mois de janvier 2022, une clôture a été posée sur la prairie qui résulte d'un échange de parcelle validé lors d'un précédent conseil avec un autre agriculteur. Des passerelles ont été construites pour que les vaches puissent traverser le ruisseau. Ce qui double la surface de prairie pâturable autour des bâtiments de l'exploitation. Ce qui permettra de doubler le nombre d'animaux qui aura accès à cette prairie dès le printemps.

La démolition du bâtiment des génisses laitières et des taries est imminente. Grâce à la démolition de ce bâtiment, toute la zone d'alimentation des animaux va pouvoir être réaménagée. La fin des travaux est prévue pour la mi-juillet, l'exploitation sera ainsi prête pour récolter les ensilages à l'automne dans de bonnes conditions et donc améliorera l'organisation du travail pour l'année prochaine.

Le remplacement des racleurs hydrauliques du bâtiment des vaches laitières, matériels qui engendraient beaucoup de frais de réparation depuis deux ans, est prévu cette année.

Le réaménagement du bâtiment des vaches laitières, qui était prévu depuis 2013, va être achevé cette année.

Il est également prévu de renouveler le bol mélangeur, ce qui va permettre d'améliorer la qualité de l'alimentation distribuée aux animaux.

Grâce à tous ces travaux, le travail va pouvoir être réorganiser plus facilement. Le nombre de personnels sur l'exploitation a été réduit en début d'année en passant d'une équipe de quatre personnes à une équipe de trois personnes. La totalité des travaux des cultures sera déléguée à un entrepreneur, une convention est en train d'être signée avec lui. L'équipe de l'exploitation va se concentrer vraiment sur les travaux d'élevage et les travaux de la ferme pour essayer de continuer à améliorer les résultats.

Monsieur UTHURRY remercie Madame SAVARY et demande s'il y a des questions ou des précisions à solliciter sur ce rapport qui montre la tonicité de l'exploitation. Puisqu'il n'y en a pas, Monsieur UTHURRY propose de passer au rapport de l'exploitation d'Orthez et laisse la parole à Monsieur DEPLAUDE.

Monsieur DEPLAUDE commence son rapport en indiquant que le déficit 2021 de l'exploitation est de 12 000 € ce qui est légèrement inférieur à ce qui a été présenté l'année dernière qui était de l'ordre de - 15 000€. Malheureusement cette année est encore marquée par un contexte sanitaire toujours compliqué. Historiquement sur la ferme d'Orthez, il a été difficile d'aligner les bons résultats sur les deux ateliers en même temps à savoir les vaches ou les canards. Cela fait deux ans que pour les vaches cela marche plutôt bien et que malheureusement l'atelier de canards est tributaire du contexte sanitaire. En 2021 la ferme a subi les conséquences de la grippe aviaire avec une perte de production de l'ordre de 5 mois jour pour jour. L'exploitation a reçu des indemnités qui ont été rentrées comptablement parlant sur le budget mais les indemnités sont toujours inférieures à ce que l'exploitation est capable de faire en terme de performance technique et économique sur ces ateliers.

Pour 2022, Monsieur DEPLAUDE avait bon espoir de présenter un budget à l'équilibre avec les surfaces rentières supplémentaires dont le conseil régional a fait bénéficier à l'exploitation depuis plus d'un an. Aujourd'hui il est moins affirmatif puisque l'exploitation a été touchée par une grippe aviaire en étant foyer début janvier. La grippe aviaire s'est déplacée du sud-ouest dans le nord de la France et aujourd'hui les principaux producteurs de poussins, de canards à qui la ferme achète les canards viennent de là-bas. Aujourd'hui la date de reprise est pour l'instant inconnue, elle peut très bien être la semaine prochaine ou dans trois ou quatre mois.

Tous les efforts menés sur la partie vache et sur la partie culture permettent de remonter la pente pour équilibrer le budget mais malheureusement l'exploitation va devoir patienter cette année. Pour 2022 Monsieur DEPLAUDE reste moins optimiste que lorsqu'il a présenté le budget prévisionnel au dernier conseil d'administration.

Il y a une grosse interrogation sur l'atelier palmipède car il y a de nombreuses mises aux normes à réaliser notamment sur les bâtiments qui sont en extérieurs qui doivent permettre aujourd'hui de claustrer les animaux, de les maintenir à l'intérieur sans contact avec la faune sauvage. Actuellement ce sont des bâtiments en bois qui sont semi-ouverts en grande partie. Une étude a été réalisée, pour transformer ces abris et les adapter, qui évalue les travaux à environ 185 000 €. Au vu de la courbe de l'évolution de fonds de roulement sur la ferme depuis 2010, il n'est pas possible d'engager 185 000 € de l'exploitation. Une demande a été faite au conseil régional dans le cadre du PPI, l'exploitation est en attente de l'évolution de ce dossier même si a priori elle n'a pas de retour très positif.

Il y a une vraie interrogation sur cet atelier aujourd'hui et se pose la question de continuer à faire des canards sur la période hivernale à partir du mois de décembre. Actuellement l'exploitation n'a pas les bâtiments capables d'élever ces canetons dans de bonnes conditions. L'objectif ne serait-il pas d'arrêter la production aux alentours du 15 décembre et de laisser les bâtiments vides pendant l'hiver. C'est une réflexion à mener avec la coopérative et l'interprofession. Les enseignements de ce nouvel épisode de grippe aviaire sont également attendus, épisode qui malheureusement est encore en cours au niveau national.

La deuxième interrogation concerne, de manière globale le secteur agricole, l'envolée des prix des matières premières agricoles. Les approvisionnements sont réalisés pour la saison, les semences et les engrais sont sur la ferme, donc pour la campagne en cours il n'y a pas de problème. A partir de cet été et l'automne Monsieur DEPLAUDE a moins de visibilité. Monsieur DEPLAUDE tient à souligner que sur l'évolution du fonds de roulement depuis 2018 l'exploitation a réussi à amortir un peu la courbe.

Monsieur UTHURRY le remercie et demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il dit que la période actuelle est chahutée par la Covid, par la grippe aviaire, par la situation politique, par le conflit, par les approvisionnements pour les travaux, pour les coûts des matériaux qui mettent plus de temps à arriver. Les choses sont à la réflexion à la région qui a beaucoup investi dans les plans de relance après les premiers confinements ce qui entraînent des reports possibles dans les travaux. La question se pose pour certains établissements de prendre dans les fonds de réserve pour sans doute payer les prochaines factures énergiques de gaz ou d'électricité. Les travaux d'isolation ont produit leur effet puisque cela a limité la consommation mais cela a été rattrapé par les augmentations de prix.

Suite à la demande de Monsieur UTHURRY s'il y a des questions concernant le rapport de l'exploitation d'Orthez, Monsieur LANOT demande s'il est possible de poser des questions après les rapports des trois exploitations. Ce que Monsieur UTHURRY accepte.

Monsieur SOMMER intervient pour revenir sur l'interrogation pour l'atelier palmipède sur Orthez. Avec la guerre en Ukraine et les problématiques de fournitures en céréales au niveau mondial, il y aura peut-être des problèmes de pénurie et donc il faudra faire des choix si la situation ne se débloque pas dans les pays de l'est : l'utilisation des céréales pour la filière palmipède ou pour d'autres populations. Il faut être vigilant et en attente pour cette filière pour savoir quels seront les axes à prendre.

Monsieur LAYRE prend la parole. Avec cette spirale inflationniste assise sur l'augmentation des énergies fossiles, les exploitants ayant des cheptels de palmipèdes et de volailles se posent des questions et s'inquiètent à l'approche des mois de juillet, août, septembre, dû au maintien du prix des céréales très élevé, des choix seront faits. Face à cet élément couplé avec la pression de l'impact sanitaire de la grippe aviaire, une réflexion a été menée pour savoir s'il y a de nouveaux outils pour faire face à ce problème sanitaire. Il n'y en aura pas avant l'hiver 2023-2024 car la partie vaccin est à l'étude. Une étude avait débuté en 2016 et avait été un échec. De nouvelles études sont menées sur un plan pratique auprès d'une trentaine d'exploitations en France cette année dans différentes régions pour voir le comportement du vaccin sur les animaux mais les éléments effectifs opérationnels ne pourront pas être vus avant l'hiver 2023-2024. Une réflexion est menée depuis le 17 février au sein des quatre chambres d'Agricultures : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et Gers avec la réunion de toutes les organisations professionnelles que ce soit coopératives privées ou autres. Il y a onze intervenants économiques sur les filières volailles et canards pour voir de quelle façon on pouvait mieux maîtriser la non diffusion du virus. Au fur et à mesure des années on s'aperçoit qu'il y a des seuils même si on ne peut pas être précis qui sont des facteurs de déclenchement plus important : facteur de densité par élevage et nombre d'élevages dans un secteur donné. Il y a une volonté sur les deux filières d'étaler la production sur l'année hormis les produits festifs de fin d'année qui eux ont malheureusement besoin d'être produits à une certaine saison et ensuite d'avoir une baisse de la production sur les mois de décembre et janvier pour certaines parties qui pourraient être mieux réparties sur le reste de l'année. La chambre d'Agriculture espère que ces nouveaux plans de production permettront de limiter les impacts sanitaires s'ils devaient revenir.

Monsieur UTHURRY propose de passer à la présentation du rapport de l'exploitation d'Oloron Sainte Marie et laisse la parole à Monsieur SOMMER.

Au niveau de l'exploitation d'Oloron, l'année 2021 est une année qui est marquée par des résultats positifs avec une augmentation de 10 % de la production. Le volume de production de lait permet de fabriquer 13 tonnes de fromage pour la vente. Même si la charge alimentaire a augmenté de 10 %, l'exploitation est en capacité d'absorber cette augmentation. Donc une exploitation qui est « à son équilibre », avec plusieurs années dans le positif, une très bonne valorisation du lait et des produits qui se vendent bien. Le résultat positif de cette année est d'environ 68 000 € dont 13 000 € de ventes qui n'ont pas été titrées au titre de 2020. Il y a une augmentation des stocks qui fait partie du résultat. L'exploitation n'a pas investi cette année. Les charges sont maîtrisées.

Les travaux engagés au niveau de la fromagerie il y a un an et demi sont terminés. La fromagerie est opérationnelle avec une augmentation de la capacité de stockage de 700 tomes. Sur Oloron, un fromager a fait deux essais, avec l'aide de l'exploitation de Montardon, de tomes 100 % vaches laitières pour essayer de valoriser la production laitière de Montardon et des essais de mixte. Monsieur SOMMER espère qu'au prochain conseil d'administration du mois de juin les nouveaux fromages pourront être goûtés. Et comme le disait Madame SAVARY, il y a une très bonne qualité de lait actuellement. L'objectif étant, si les résultats sont positifs, de mettre en place un outil de transformation pour faire du fromage en utilisant la halle n°2 qui est sur l'exploitation, de fournir les cantines des différents établissements de l'Agrocampus pour apporter des compléments dans le cadre du circuit court et dans les cantines environnantes. Monsieur SOMMER demande s'il y a des questions ou des rajouts des collègues.

Madame ABELA souhaite dire que c'est une exploitation qui est très dynamique et pédagogique. Elle peut fédérer toutes les formations agricoles mais aussi les formations services et GMNF dans un bon esprit d'équipe. Monsieur BUREAU travaille en osmose avec les équipes enseignantes des différentes formations.

Monsieur HERVE souhaite rajouter que le travail de Monsieur BUREAU et des équipes se voit dans les résultats techniques qui sont excellents. Il pense qu'en France qu'il n'y a pas beaucoup d'exploitations qui font des résultats techniques en ayant l'activité pédagogique liée. Il croit qu'effectivement il faut bien se féliciter d'avoir une équipe technique autour de Monsieur BUREAU de cette qualité.

Madame ABELA dit que Monsieur BUREAU a réinitié un certain nombre d'expérimentations qui satisfait la profession. Il est important de réimpulser cette dynamique expérimentale.

Monsieur SOMMER ajoute que cette exploitation travaille dans tous les axes. Elle a trouvé son équilibre et il y a vraiment une équipe technique et enseignante. Il y a vraiment une belle dynamique autour de cette exploitation.

Monsieur LANOT souhaite prendre la parole. Il souhaite d'abord rassurer Madame SAVARY en disant qu'il n'y a aucun doute d'une manière générale sur la détermination et sur l'investissement de l'équipe de l'exploitation. Il souhaite poser deux questions : la première concerne Montardon sur l'opportunité de sous-traiter les cultures à un entrepreneur et la deuxième concerne Orthez sur l'atelier palmipède, qui avait été conçu il y a à peine une quinzaine d'années pour apporter une marge de manœuvre, et dont on s'interroge aujourd'hui sur la pérennité, avec des investissements à hauteur de 185 000 € qui ne sont donc pas réalisables. Il reviendra après sur ce qu'il a cru lire dans les propos de Monsieur LAYRE.

Madame SAVARY répond à propos de la sous-traitance. C'est une question qui se posait déjà depuis un moment puisque l'exploitation était arrivée à un taux de vieillissement du matériel. Il fallait à la fois repartir sur des investissements pour avoir du matériel plus efficient mais l'exploitation n'en avait pas la capacité financière et la difficulté au printemps et à l'automne à libérer la main d'œuvre pour aller faire ce travail des cultures. C'est pour cela que le choix a été fait de faire appel à un entrepreneur avec des tarifs négociés.

Monsieur SOMMER ajoute que l'exploitation n'était plus du tout équipée pour assurer la production. Il rappelle, comme le disait Madame SAVARY, que l'année dernière l'exploitation a été amenée à financer du personnel qui n'était pas opérationnel et d'appeler constamment l'entrepreneur pour lui demander au dernier moment de faire le travail. C'est pour cela qu'il a fallu prendre des décisions : se concentrer sur les ateliers de production animale, de bien le faire, et faire appel au prestataire pour les cultures. Ce n'est pas du tout dans une logique de compression mais bien dû à un manque au niveau technique.

Monsieur LANOT dit qu'à priori c'est un choix lié au contexte mais demande si c'est une situation pérenne.

Monsieur SOMMER répond affirmativement.

Madame SAVARY dit que l'année où l'exploitation a voulu s'occuper des cultures, seule le plus possible, cela a engendré 7 000 € d'heures supplémentaires sur les tracteurs parce que les contrats pris au départ n'avaient pas prévu assez d'heures pour que le travail soit fait par l'exploitation elle-même. L'exploitation a certains outils performants comme le semoir à maïs mais elle a un épandeur d'engrais troué et au prix de l'engrais aujourd'hui, l'exploitation ne peut pas se permettre de perdre de l'engrais. L'épandeur à fumier a une faible capacité. L'exploitation repart de trop loin pour s'équiper pour faire du travail efficace aujourd'hui.

Monsieur LANOT souhaite revenir sur l'exploitation d'Orthez. Le choix de l'atelier palmipède avait été dicté par une situation financière précaire sur Orthez. De mémoire, à l'époque, un atelier engraissement de veau partait à l'Italie, les italiens touchaient la prime d'abattage et les veaux revenaient sous la forme de raviolis. Est-ce que là on n'est pas aussi au bout d'une certaine logique. Il a cru lire dans les propos de Monsieur LAYRE que la grippe d'aviaire touche les exploitations car il y a une trop forte concentration de canards sur un territoire restreint avec des élevages très intensifs. Est-ce que nous ne sommes pas au bout d'une logique agricole qui parfois marche un peu sur la tête ?

Monsieur DEPLAUDE répond que le problème avec la grippe aviaire ce sont les zonages de diffusion qui sont de plus en plus large. On peut être touché sans forcément avoir des concentrations de canards élevées sur la zone. L'atelier a été créé en 2010 initialement pour faire de l'expérimentation avec deux types de bâtiments parallèle. Tout est équipé pour faire le travail en doublon. Cette activité d'expérimentation a beaucoup diminué du fait de la grippe aviaire. Les deux premiers épisodes avaient quand même secoué tout le monde et à la reprise il fallait produire du canard plus que l'expérimentation. L'expérimentation avait un peu recommencé avec la coopérative Euralis l'année dernière, mais il y a eu deux nouveaux épisodes de grippe aviaire qui ont amené à produire. C'est un atelier qui dégage environ 30 000 € de marge cette année, marge 2021 en trompe l'œil puisque de l'argent avait été encaissé en 2021 avec des charges déclarées en 2020. C'est la première année que la marge sur cet atelier est déficitaire. Par rapport à l'expérimentation, Monsieur DEPLAUDE fait le forcing auprès de la coopérative Euralis pour faire de l'expérimentation sur la vaccination. Aujourd'hui, il y a un site qui permettrait de le faire avec deux salles en parallèle et on pourrait très bien imaginer des protocoles divers et variés. Comme le disait Monsieur LAYRE, actuellement la vaccination est compliquée à mettre en place. La question s'est posée d'arrêter le canard ou de passer sur d'autres types de volailles puisque les bâtiments de l'exploitation pourraient faire de la volaille. L'épisode 2021 a montré que la volaille était également touchée, L'H1N1 était beaucoup plus virulent sur la volaille en générale que sur le canard simplement. Il y a d'autres opportunités que le canard comme faire du porc plein air avec 5 hectares de parcours et des bâtiments qui peuvent être modifiés. Sauf que pour la mise en place d'un nouvel atelier aujourd'hui, il faut trois-quatre ans pour être en plein marge de manœuvre. Le porc marchait très bien il y a encore un ou deux ans mais cela fluctue énormément. C'est toujours difficile de dire on plaque tout pour changer de production en misant tout sur autre chose mais qu'au bout de deux ans la nouvelle production choisie n'est pas pareille. Monsieur DEPLAUDE pense qu'il faut attendre les enseignements pris et voir comme disait Monsieur LAYRE sur l'année où a été baissée la densité des élevages si on passe à travers. En 2019, une année où il n'y a pas eu de grippe aviaire puisqu'il n'y a pas eu de migration annuelle, cela a été une année record à presque 40 000 € sur l'atelier. Donc quand il n'y a pas la grippe aviaire, c'est un atelier qui fonctionne. Aujourd'hui l'urgence est d'attendre les enseignements des derniers épisodes avec ce que vont décider le ministère et l'interprofession.

Monsieur LAYRE prend la parole en disant qu'il a ciblé ses propos de tout à l'heure mais il a bien dit qu'il peut y avoir des seuils de déclenchement mais il n'a pas dit que c'était mauvais pour l'instant. Quand Monsieur LANOT dit que l'on marche sur la tête, il faut faire attention aux propos. Il peut y avoir dans l'intensification, dans le productivisme des dérapages, on le sait. Le Ministère de l'Agriculture est le premier à dire attention. Il y a pu avoir depuis une quarantaine d'années des éléments non maîtrisés. Ceci étant il faut quand même arriver à des économies d'échelle tout en maintenant un niveau de qualité et c'est cela que l'on recherche avant tout. Une qualité qui peut correspondre plus aujourd'hui à des économies circulaires, à des marchés de proximité, des circuits les moins longs possibles et il ne parle pas ici de circuit court et de vente directe, il parle d'organismes coopératives, d'organismes privés, multi collectifs qui permettent d'intervenir au plus près du territoire. Cela a évolué depuis une petite dizaine d'années. Le ministère est un peu inquiet mais confiant quand même car il ne voit pas disparaître les filières d'excellence : label rouge, IGP... qui restent des locomotives de filière et on a besoin de ces locomotives notamment pour les jeunes pour qu'ils gardent confiance et puissent s'installer mais il est vrai que dans le contexte actuel le paquet est mis par la région et par le

gouvernement pour voir de quelle façon avec cette spirale inflationniste on va maintenir l'élevage demain parce que le plus important est comment maintenir l'élevage. Certes il y a peut-être des modèles qui sont arrivés à bout de souffle mais il pense que cela avait été anticipé et on s'aperçoit sur des schémas même en Vendée avec des concentrations moindre d'élevages par secteur que le virus s'est diffusé. On est sur une année où le virus est hyper volatile, beaucoup plus que les années précédentes. Donc les conditions météorologiques jouent là-dessus. Monsieur LAYRE dit en plus qu'il faut rester très prudent, les trois premiers cas qui sont apparus Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques, sont trois élevages autarciques dont la plus grosse partie de la production est en vente directe. Ce n'est pas de l'élevage dit industriel à grande échelle et on s'aperçoit que l'on va être sur une année où vont avoir été abattues dix millions de volailles saines car c'est un des seuls remparts avec la biosécurité qui a été trouvé pour limiter la propagation. En Italie, 21 millions de volailles ont été abattues et il y a 33 pays européens qui ont été touchés. Le principal facteur aujourd'hui reste quand même la faune sauvage avec le changement climatique qui est très propice au développement et à la pression sanitaire qui est ressenti sur d'autres maladies que ce soit la tuberculose, la brucellose, l'IBR, la maladie de Benoit qui sont principalement des maladies bovines, on voit qu'il y a une pression qu'on arrive à contenir où on sensibilise les producteurs au quotidien. La biosécurité a été améliorée sur les élevages dits à grand capital et cela rassure mais la pression malade reste présente et favorisée par le contexte de changement climatique. Il reste confiant sur les filières d'excellence et tout sera mis en œuvre pour les maintenir.

Monsieur LANOT répond que si on croise cela avec les propos de Bernard UTHURRY sur le contexte international, on a une visibilité réduite.

Monsieur SOMMER propose de passer à la présentation de la halle et laisse la parole à Monsieur FUMAT.

Monsieur FUMAT dit que pour la halle, les nouvelles à ce jour sont meilleures que les années précédentes. En 2021, la halle a eu un bénéfice de 12 427 € ce qui n'était pas arrivé depuis cinq ans qui s'explique principalement par une augmentation des ventes de produits de la halle et un développement de la gamme de produits avec pas mal de rigueur sur la fabrication et sur la constance des produits. Les subventions sont en augmentation dû à l'aide qui a été attribuée à la halle suite à l'absence d'Hélène LABAN DE NAYS où une partie de la charge de travail a été répartie entre la secrétaire et lui-même, avec Monsieur SOMMER qui chapote l'ensemble.

Il a fallu analyser pourquoi très peu de prestataires venaient à la halle puis des plans d'action ont été mis en place et aujourd'hui avec l'accompagnement plus technique fait par Emmanuelle ROCHOU qui est formatrice au CFPPA et lui-même tant sur le plan hygiène que sur le plan de la production fait qu'aujourd'hui de plus en plus d'agriculteurs contactent la halle pour travailler avec celle-ci et transformer eux-mêmes leurs produits. Il a fallu recruter un salarié en raison de l'augmentation des volumes. Un jour de production a été ajouté, le reste des 0.7 ETP est récupéré par lui-même puisqu'aujourd'hui la halle ne peut pas supporter en 2021 plus de charges de personnel.

Les projets marquants sont tout d'abord l'agrément steaks hachés. La problématique est qu'aujourd'hui le plan de maîtrise sanitaire sur la halle et qui impacte également les exploitations agricoles et la cantine n'est pas à jour. Il a été demandé de revoir tout l'ensemble du plan de maîtrise sanitaire. Monsieur FUMAT étant souvent indisponible et Madame ROCHOU souvent en déplacement dû à son travail, cela est compliqué de travailler sur cet agrément de façon régulière. La halle continue d'avancer sur ce plan de maîtrise sanitaire avec des contacts réguliers avec les services vétérinaires. Le but étant de vendre les steaks hachés d'abord à la cantine et après de pouvoir aussi le proposer à des agriculteurs puisqu'au niveau des prestations, est demandé de la prestation totale avec de l'accompagnement sur la transformation de bovins.

Ensuite l'agrément bio est important tant au niveau des produits car beaucoup de fournisseurs locaux sont en train de passer en bio notamment en maraîchage. On ne peut pas se permettre aujourd'hui d'acheter des produits bio et de les vendre en conventionnel. Le bio s'impose au niveau de la production. Au niveau de la pédagogie, les formations agroalimentaires sont impactées par le bio où la majorité des apprentis auront à travailler avec du bio dans leur parcours professionnel. Au niveau de la prestation, des maraîchers bio demandent s'ils peuvent venir transformer à la halle et sans l'agrément il est très compliqué aujourd'hui d'imposer un agrément bio puisqu'il va de l'exploitation jusqu'au produit fini.

Le dernier projet est l'image de la halle car le principal problème sur la vente des produits même si elle est en augmentation est la période des vacances scolaires qui impacte le résultat de la halle. Le but avec Madame LAPLACE est de développer tout d'abord l'image de la halle et d'avoir une communication interne et externe qui soit homogène, identique, afin d'aller chercher des parts de marché sur la proche région. Aujourd'hui avoir une communication et un affichage permet d'impacter sur la proche région et de pouvoir continuer à augmenter la vente des produits.

Après réflexion avec Monsieur SOMMER et la secrétaire de la halle, il a décidé d'élargir la gamme des produits en allant chercher dans les autres EPL les produits non fabriqués par la halle. L'élargissement de la gamme a commencé avec

Bordeaux et la vente de vins en fin d'année et avec les saucissons de bœuf de DAX. La halle va également se tourner vers un autre EPL pour avoir des produits, notamment du canard. L'idée est de ne pas croiser les produits avec ceux des autres EPL mais de proposer une gamme un peu plus élargie.

La halle est également en train de travailler sur les plats cuisinés qui seraient proposés une à deux fois par mois dans des barquettes micro-ondables pour deux personnes et par la suite des barquettes individuelles.

La halle continue son développement de partenariat avec les cantines de l'AgroCampus avec des yaourts vendus sur les trois cantines Oloron Sainte Marie, Orthez et Montardon. Un des produits proposés à la cantine de Montardon par exemple est le fromage Ossau Iraty venant de l'exploitation d'Oloron. Des essais sont faits à la halle en étudiant et validant le process de fabrication et transformation pour avoir des produits qui sont toujours les mêmes et de les présenter ensuite à la cantine. Il y va à la fois de l'image de la halle qui va être capable de transformer des produits conformes et qui plaisent que de l'exploitation de Montardon notamment sur le lait et le fromage blanc. Pour les steaks hachés, deux blondes d'Aquitaine issues de l'exploitation agricole de Montardon ont été découpées et les premiers steaks hachés vont être vendus à la cantine dans la semaine du 4 avril. L'idée est d'en faire régulièrement une fois que la halle aura l'agrément. Aujourd'hui les steaks hachés ont été faits en sous-traitance avec la SICA Pyrénéenne. La halle technologique est capable d'être un support pour les exploitations agricoles des différents lycées et un support pour l'alimentation de la cantine. La halle travaille avec le GRETA boucher dans un cadre pédagogique ce qui permet de découper l'ensemble des animaux.

Monsieur SOMMER remercie Monsieur FUMAT pour sa présentation. Il dit que Monsieur FUMAT est passionné et un gros travail a été fait depuis un an et demi. Il espère que la halle dans le futur devienne véritablement un centre constitutif comme les huit autres centres de l'AgroCampus et non pas une SACD et qu'elle soit reconnue avec un poste de fonctionnaire directeur de la halle technologique ce qui aidera bien le fonctionnement et le prolongement de l'activité de cette halle et du développement aussi de la filière agroalimentaire de l'établissement.

Monsieur SOMMER laisse la parole à Monsieur BASTIDA.

## Distinctions Orthez et Oloron

Monsieur BASTIDA explique que 6 élèves, cinq en première CGEA et une jeune fille de terminale CGEA, l'ont convaincu en juin dernier de participer au Tournoi International de l'Enseignement Agricole (TIEA) qui s'est déroulé en février dernier au salon internationale agricole de Paris et ils sont revenus avec la deuxième place de ce trophée. C'est une grande fierté pour eux déjà puisque c'est une belle aventure que d'avoir rencontré des parisiens, des urbains. Cela les a un peu bousculés et surtout confortés dans leur choix puisque les parisiens qui étaient en vacances à ce moment-là sont venus en masse les rencontrer et les dialogues qu'ils ont eus avec eux ont été marqués par des encouragements. Ils ont également rencontré un monsieur avec une cravate qui ne s'est pas présenté un jour et ont discuté avec lui. Ils l'ont retrouvé avec une cohorte de personnes et se sont rendus compte que c'était le ministre qui était venu deux fois les rencontrer. Cette naïveté, ce côté jovial et aussi curieux a beaucoup marqué Monsieur BASTIDA dans les témoignages. Il tient à mettre en avant ce projet car il est issu d'une concertation et surtout ce sont les jeunes qui l'ont mis en avant. Le lycée les a accompagnés dans ce projet. Il souhaite remercier tout spécialement Loïc DEPLAUDE qui a mis à disposition l'exploitation du lycée et aussi les animaux et Monsieur LAYRE qui a donné de sa personne lors de son passage à de multiples reprises sur le salon et il a encouragé ces jeunes qui étaient en manque de confiance car ce sont des petits puisqu'ils sont au lycée. C'est un projet qui met en avant le lycée mais aussi l'AgroCampus avec un travail concerté en osmose avec les équipes et en toute confiance ce qui permet d'avancer sereinement sur des projets d'envergure comme celui-ci.

Monsieur SOMMER complète en disant que l'année dernière ce sont les demoiselles de Montardon qui ont obtenu le premier prix de ce tournoi. Cette année au niveau de l'AgroCampus c'est Orthez. L'année prochaine le LPA d'Oloron souhaite s'engager avec des béarnaises. Il pense que ce serait très bien que les trois lycées partent l'année prochaine. Il en discutait avec Monsieur LAYRE, le fait que le département, la région, la chambre d'agriculture soient présents au salon de l'Agriculture, il faut que l'AgroCampus se rapproche soit des collectivités soit de la chambre pour voir comment on peut également ensemble faire participer les jeunes à ce salon. Il y a un travail à faire pour essayer de participer au TIEA et de façon nettement plus large sur le salon de l'Agriculture qui est formateur pour les jeunes d'être en liaison avec les collectivités et également les représentants des professions. A saluer quand même au moment du TIEA les folies béarnaises même si cela ne relève pas de l'AgroCampus. Didier HERVE ici présent a beaucoup œuvré sur ce projet et le félicite car 300 personnes et 2022 brebis sont montées sur Paris.

Monsieur UTHURRY demande si tout le monde est rentré.

Monsieur HERVE lui répond que oui et aucun animal n'a été perdu.

Monsieur UTHURRY félicite les jeunes d'Orthez.

Arthur SAUVAGET demande pourquoi le lycée de Montardon n'a pas pu monter au salon de l'Agriculture puisque le lycée d'Orthez y est monté.

Madame MIRASSOU lui répond qu'il y avait deux problématiques. Tout d'abord une équipe n'était pas prête au mois de juin et quand on n'est pas prêt au mois de juin pour faire le TIEA, on n'est pas prêt car il y a des sponsors à aller chercher et une équipe technique à monter et ensuite effectivement on avait prévu qu'il y avait une équipe d'Orthez qui montait avec une blonde et que cela faisait plusieurs années que l'on n'était pas monté avec des laitières. On venait de gagner avec une blonde et on essaie de monter avec chacune des espèces pour tourner un petit peu. Mais effectivement la question se pose pour l'année prochaine. On était surtout sur une problématique d'une équipe qui n'était pas prête. C'est un très gros travail. Monsieur BASTIDA l'a souligné, il faut être prêt en fin d'année scolaire pour l'année d'après.

Monsieur SOMMER poursuit la séance et passe à la présentation des champions de France de Cross UNSS.

Madame ABELA explique que les jeunes d'Oloron sont champions de France de Cross-country par équipe dans la catégorie lycée professionnelle. Cela a fait la une des journaux oloronais. C'est un championnat de France qui s'est déroulé les 25 et 26 mars à Plouay. Auparavant dans le cadre de l'UNSS, ils avaient subi des qualifications, des demi-finales académiques auxquels ils ont été sélectionnés. Ces six jeunes encadrés par l'enseignante de sport Marion EGOSCUE sont partis en Bretagne concourir. Il faut dire que ces jeunes ont été très persévérants et ont pris très au sérieux cette compétition. Ils se sont entraînés régulièrement sur leur temps de loisirs. Les secondes et les premières ont couru quatre kilomètres et les terminales et les adultes cinq kilomètres. C'est une belle aventure, ils sont revenus fiers et ils pouvaient l'être et on est fier aussi de leur participation et une petite cérémonie sera organisée pour les récompenser et à laquelle Monsieur UTHURRY sera invité.

Monsieur SOMMER dit qu'il faut vraiment saluer la performance car c'est un petit lycée de deux cents élèves qui a concouru au niveau national.

Madame REGONDAUD félicite tous les champions. Ce sont des apprenants qui se comportent de façon remarquable à l'extérieur et bravo aux accompagnants car c'est toujours beaucoup de travail.

Monsieur UTHURRY les félicite et c'est avec plaisir qu'il accepte l'invitation à la cérémonie. Il continue après ces félicitations pour passer aux vingt premières délibérations puis au compte financier et du rapport de Monsieur l'agent comptable.

## Présentation des délibérations concernant l'organisation interne des centres et de l'EPL

### Délibération n°2022-1-1 / Adoptée à l'unanimité

---

Cette délibération concerne l'organisation pédagogique des voyages. Monsieur UTHURRY laisse la parole à Madame CLEMENT.

Madame CLEMENT dit qu'en effet cette délibération concerne le certificat de spécialité transformation et commercialisation des produits fermiers pour lequel il est demandé de partir en voyage trois jours en estives. La région est propice à tout ce qui est transhumance et il est d'une évidence certaine qu'il faut que les apprentis aillent voir cette transhumance. L'association des trois vallées béarnaises prend en charge en partenariat avec l'établissement ce voyage. Les apprentis partent trois jours dans la vallée d'Ossau, la Vallée d'Aspe et la vallée de Baretous.

Madame MIRASSOU présente le séjour de deux jours pour les BTS productions animales sur le terroir des blondes d'Aquitaine dans des exploitations laitières. Le but de ce séjour est l'évaluation technique des jeunes taureaux et les qualités maternelles des bovins. Ce séjour fait suite au voyage des BTS du CFPPA qui n'a pas pu se faire à l'étranger du fait de la valse des crédits.

### Délibération n°2022-1-6 / Adoptée à l'unanimité

---

Monsieur SOMMER indique que cette délibération suit la précédente puisqu'elle concerne le financement des voyages.

Madame CLEMENT indique que le budget du voyage, présenté précédemment, est de 1700 € avec une participation demandée aux familles de 50 € par jeune.

Madame MIRASSOU indique quant à elle que le voyage est financé à 0 € par jeune car il est financé dans le cadre de leurs actions.

### Délibération n°2022-1-2 / Adoptée à l'unanimité

---

Monsieur UTHURRY passe à la délibération qui concerne les stages individuels à l'étranger et les séjours linguistiques.

Monsieur BASTIDA indique que c'est la remise en route des stages à l'étranger après deux années où il était impossible de faire sortir les élèves du territoire à cause de la Covid. C'est un nouvel élan qui est pris avec un groupe essentiellement de première année Bac pro CGEA qui souhaite partir pendant quatre semaines au mois de juin, grâce à des bourses Erasmus + puisque l'établissement fait partie d'un consortium, en Belgique et en Espagne pour cinq élèves.

Madame MIRASSOU dit que ce sont des élèves de premières STAV qui partiront sur le mois de juin ainsi que des étudiants en BTS qui sont pour l'instant en projet de départ. Cette délibération est présentée et on verra si le projet arrivera à aboutir en fonction de l'ensemble des problématiques connues à ce jour.

### Délibération n°2022-1-3 / Adoptée à l'unanimité

---

Cette délibération porte sur le renouvellement et les créations de formations et Monsieur UTHURRY laisse la parole à Madame CLEMENT.

Madame CLEMENT explique que le renouvellement et les créations de formations sont abordés dans le conseil d'administration de fin d'année scolaire mais par anticipation notamment pour être prêt dans les dossiers d'habilitation, on redemande l'habilitation de toutes ces formations et on demande l'ouverture de deux créations : une réelle c'est-à-dire le CS Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural que l'établissement compte ouvrir en septembre. Par contre pour le BTS technico-commercial, il y a une option supplémentaire par rapport à ce qui était connu « Biens et Services pour l'Agriculture. Le référentiel du BTS technico-commercial est modifié donc il est demandé de faire une demande d'habilitation nouvelle puisqu'auparavant c'était l'option « Produits alimentaires et Boissons », et maintenant cela s'appelle « Alimentation et Boissons ».

Cette délibération concerne également les renouvellements des Modules d'Initiative Professionnelle (MIP) des CAP qui existent depuis plusieurs années.

### Délibération n°2022-1-4 / Adoptée à l'unanimité

---

Madame CLEMENT explique que cette délibération concerne les Modules d'Initiative Locale (MIL) pour les BTS. Il est demandé de reconduire les différents MIL. Il y a deux nouveaux MIL « Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique » qui a été écrit en lien avec ARVALIS. Ce MIL est important car c'est un lien que l'on recrée avec ARVALIS en tant que partenaire réel des enseignements. Le deuxième est un MIL qui existait déjà mais qui a été refondé « Découvertes et analyses des activités économiques de montagne ».

Monsieur SOMMER dit que le président Rousset sera présent le 15 avril pour l'inauguration de l'APESA. Il y aura une table ronde pour discuter sur la mise en place du méthaniseur de l'autre côté de la route sur ARVALIS. C'est un méthaniseur qui travaillera, à priori, qu'à partir du végétal. Par ailleurs, le prédécesseur de Valérie SAVARY s'était engagé avec la directrice de l'AgroCampus à fournir également du lisier pour un autre méthaniseur et cela pourrait s'enclencher cette année. C'est important puisque l'on parle d'énergie et c'est d'actualité en ce moment.

Madame SAVARY dit que l'établissement s'est engagé à fournir à un méthaniseur à Mourenx l'intégralité du lisier et à récupérer une partie pour l'épandage. L'intérêt pour l'exploitation est de baisser le volume d'épandage et de répandre un lisier désodorisé.

### Délibération n°2022-1-5 / Adoptée à l'unanimité

---

Madame MIRASSOU présente cette délibération qui concerne le dépôt de dossier de cordée de réussite entre le LEGTA de Montardon, le collège de SERRES-CASTET et le collège de MORLAAS. Un collège avec lequel historiquement on accueille des élèves de troisième pour faire des TP de physique-chimie et de biologie-écologie. Un deuxième qui a commencé l'année dernière avec quelques classes et pour lequel cette année toutes les classes sont accueillies. Elle remercie les enseignantes de physique-chimie et biologie-écologie à travers Madame RAFFIN présente à cette séance car c'est un gros travail d'accueil mais aussi un travail de partenariat en vue de recrutement et c'est quelque chose que l'on aimerait bien stabiliser dans le temps et aussi rendre plus visible vis-à-vis des collègues de l'Education Nationale. Il faudra une délibération au moment du dépôt du dossier c'est-à-dire en mai-juin puisque la note de service n'est pas sortie. Le deuxième conseil d'administration sera trop tardif c'est pourquoi elle est proposée aujourd'hui pour être prêt à déposer le dossier.

Monsieur UTHURRY dit que Monsieur LAYRE s'interroge sur les cordées de la réussite. C'est la mise en rapport d'élèves de collège avec des élèves de lycée.

Madame MIRASSOU ajoute que c'est des partenariats privilégiés. On accueille toutes les classes de troisième de ces deux collèges qui viennent faire un TP de physique-chimie et un TP de biologie-écologie encadrés par les enseignants du lycée. Ces classes visitent l'établissement avec la présentation des formations. Il peut y avoir d'autres actions comme des rencontres entre les enseignants notamment pour parler des programmes pour l'adaptation et la liaison collège-lycée.

Monsieur UTHURRY rajoute que l'intérêt est de mettre les jeunes en contact les uns avec les autres. Tous les efforts que l'on peut réaliser pour stimuler, même si l'agriculture est moins en souffrance que d'autres domaines technologiques ou professionnels, l'appétit pour des métiers qui sont en tension, sont importants. Par expérience, il a pu vérifier que des discours d'adultes à des élèves de collège, pour stimuler l'appétit vers la créativité des métiers, portent moins que quand cela est porté par les jeunes eux-mêmes.

---

#### **Délibération n°2022-1-7 / Adoptée à l'unanimité**

---

Monsieur DABADIE présente cette délibération concernant la création d'un emploi de droit public au CFPPA. Il s'agit de préparer le départ d'un personnel en septembre ayant le statut de fonctionnaire poste gagé de la fonction publique qui travaille comme adjoint administratif. Le départ n'est pas encore intégré au budget, il sera validé quand le départ sera effectif dans un conseil d'administration en fin d'année certainement.

---

#### **Délibération n°2022-1-8 / Adoptée à l'unanimité**

---

Monsieur SOMMER prend la parole pour cette délibération sur les changements de rémunérations d'emplois de droit public sur le CFPPA et le CFAA. Ces changements de rémunération concernent un agent d'entretien et des formateurs. Ils doivent changer d'indice dans les mois qui viennent. Ces changements doivent être présentés au conseil d'administration puisque ces personnels sont payés sur le budget de l'établissement. Ces changements ont une incidence financière mais l'établissement est capable de les supporter.

---

#### **Délibération n°2022-1-9 / Adoptée à l'unanimité**

---

Monsieur SOMMER explique qu'un fromager travaille 8 mois sur 12 pour l'établissement. Le reste du temps il part en estives. Une délibération avait déjà été présentée au conseil précédent le concernant mais elle est représentée car une solution a été trouvée pour lui proposer un CDI mais un CDI à temps partiel et sur une période de l'année. Cela permet de ne pas re-signer des CDD chaque année. Au dernier conseil son temps de travail de 80 % avait été présenté ce qui prend en compte globalement son activité et ses dépassements d'heures. Son classement l'amène à être à un niveau où il fait partie des personnes qui peuvent cotiser comme les cadres donc il y a une cotisation supplémentaire d'où cette régularisation avec cette délibération car cela a une incidence budgétaire.

Monsieur HERVE dit que l'on pourrait presque faire une gratification pour ce berger parce qu'il a une compétence exceptionnelle de conduite de troupeau avec son chien.

Monsieur SOMMER lui répond qu'il parle d'une autre personne.

Monsieur HERVE s'excuse pour cette méprise et dit que si on a l'occasion de montrer la démonstration de ce berger dont il parle aux jeunes pour donner des vocations.

Monsieur SOMMER dit que ce berger était à Paris aux folies béarnaises.

Monsieur HERVE souhaite remercier tous les lycées agricoles et dit que l'on peut être fier de ce que l'on fait dans nos lycées. Si les folies béarnaises ont pu être menées à bien c'est en grande partie grâce au lycée agricole de Saint Germain en Laye qui a une équipe admirable avec un directeur qui a une compréhension et une envie de servir remarquable. Ce lycée est un lycée horticole qui a accueilli des bergers et des troupeaux pendant trois jours ce qui a occasionné la préparation de 1500 repas par les équipes de cuisine, 324 lits ont été mis à disposition et six hectares de prairies ont été clôturés pour pouvoir mettre les bêtes, les abreuver, les alimenter. Monsieur Yves GUY a été absolument remarquable. Suite à cet accueil, il y aura de l'éco pâturage dans cet établissement désormais.

---

#### Délibération n°2022-1-10 / Adoptée à l'unanimité

---

Monsieur BRAGUE va présenter les quatre délibérations qui concernent les groupements de commandes des marchés alimentaires de l'AgroCampus. L'AgroCampus est adhérent au groupement de commandes de la zone Pays Baque/Sud des Landes pour cette année 2022. En tant qu'adhérent, elle doit participer aux commissions techniques et aux commissions d'appel d'offre de ce groupement de commandes de marchés alimentaires. Un représentant doit être nommé et il est proposé de nommer le gestionnaire du CFAA des Pyrénées-Atlantiques d'Hasparren et en suppléant le chef de cuisine.

---

#### Délibération n°2022-1-11 / Adoptée à l'unanimité

---

Cette délibération est identique à la précédente mais concerne la zone Pau-Nay-Oloron dont l'AgroCampus est également adhérent. Il faut également nommer un représentant de l'AgroCampus pour participer aux commissions techniques et aux commissions d'appel d'offre. Il est proposé de nommer le gestionnaire du lycée agricole d'Oloron et la représentante de l'hébergement de Montardon.

---

#### Délibération n°2022-1-12 / Adoptée à l'unanimité

---

Il s'agit de renouveler l'adhésion au groupement de commandes des marchés alimentaires du pays basque et sud des Landes pour l'année civile 2023. Cela suppose aussi une cotisation de 300 € et à nouveau l'année prochaine la nomination d'un personnel représentant l'AgroCampus. Monsieur BRAGUE précise que l'établissement lycée de Navarre à Saint Jean Pied de Port est l'établissement support.

---

#### Délibération n°2022-1-13 / Adoptée à l'unanimité

---

Il s'agit de renouveler l'adhésion au groupement de commandes des marchés alimentaires de Pau-Nay-Oloron avec à nouveau une cotisation de 300 € pour l'année civile 2023. L'établissement support est toujours le lycée Haute Vue de Morlaas. Il s'agit de renouveler pour l'année civile 2023 cette adhésion au groupement de commandes. Il concerne les marchés de produits bio, de produits frais, surgelés et épicerie.

---

#### Délibération n°2022-1-14 / Adoptée à l'unanimité

---

Madame AUDURIEAU présente cette délibération qui concerne la fermeture administrative de l'établissement. Il s'agit d'anticiper l'organisation administrative pour l'été prochain. C'est une délibération qui est présentée régulièrement, elle est récurrente sur ce conseil d'administration du mois de mars avec toutefois une petite nouveauté cette année à savoir que les dotations de personnels administratifs des lycées d'Oloron et d'Orthez étant assez limités, les portes de ces deux établissements seront fermées, aux usagers uniquement, à partir du 18 juillet. Toutefois une permanence téléphonique sera assurée pour permettre de répondre aux usagers et notamment à la problématique de recrutement des élèves pour la rentrée. Sur tout l'été, une permanence de sécurité sera réalisée par les personnels de direction sur l'ensemble des lycées.

---

#### Délibération n°2022-1-15 / Adoptée à l'unanimité

---

Madame CLEMENT explique cette délibération concernant la sortie d'inventaire de mobiliers du CFAA puisque de nouveaux bâtiments sont en construction sur Hasparren. Effectivement les lits, tables et chaises sont désuets et seront donnés à des associations.

---

#### Délibération n°2022-1-16 / Adoptée à l'unanimité

---

Madame CLEMENT poursuit avec cette délibération qui concerne la modification du calendrier d'alternance pour l'année

## Délibération n°2022-1-17 / Adoptée à l'unanimité

Madame CLEMENT continue avec cette délibération concernant la vidéoprotection du parking du CFAA. Depuis fin décembre des véhicules sont vandalisés notamment des bus et des minibus pour l'essence. Par anticipation on propose d'avoir de la vidéosurveillance sachant que pour l'instant les véhicules ont été délocalisés.

Monsieur SOMMER complète en disant qu'une solution a été trouvée pour l'instant. Les véhicules ont été déplacés et mis chez une société de gardiennage avec un coût de 100 € par mois. Si on devait rapatrier les véhicules sur le parking, une caméra sera mise en place car cela engendre des dégâts sur les véhicules notamment les réservoirs sont percés.

### Compte financier

Monsieur UTHURRY explique que le compte financier va être présenté par Madame AUDURIEAU ainsi que la décision modificative qui en résulte.

Madame AUDURIEAU dit que comme peuvent le voir les membres du conseil, pour la deuxième année consécutive il y a un excellent résultat de fonctionnement au sein de l'AgroCampus puisqu'il y a un excédent de 645 000 € sur l'année. L'année précédente l'excédent était de 481 000 €.

Si l'on regarde dans le détail, deux légers déficits sont enregistrés pour le lycée d'Oloron et le lycée de Montardon. Pour Montardon ce déficit est de 1 000 €, c'est presque à l'équilibre. Deux raisons à ces légers déficits : tout d'abord des cours en distanciel au printemps dernier ont été un manque à gagner sur les pensions. Malgré tout des élèves étaient présents et on continuait de chauffer et éclairer. Sur le lycée de Montardon on constate 60 000 € de pension en moins et 30 000 € pour Oloron. La deuxième raison est l'explosion des charges au niveau de l'électricité et du chauffage. Les établissements ont pris de plein fouet ces augmentations énormes puisque le coût de chauffage a plus que doublé sur les mois de novembre et décembre. Sur le lycée de Montardon, une facture qui était de 7000 ou 8000 € de chauffage pour le mois de novembre est passé à 20 000 € et pour le mois de décembre elle est passée de 10 000 € à 30 000 €. On n'avait pas prévu ces augmentations énormes sur le budget. Tout le reste des dépenses a été tenu.

Pour les exploitations, les membres du conseil ont eu précédemment les explications des directeurs d'exploitation.

Deux excellents résultats pour le CFAA et le CFPPA. Le CFPPA est en phase de redémarrage et a un excellent potentiel. Il a enregistré 10 000 heures stagiaires en plus cette année. Il n'a pas fait le plein sur les habilitations en service public mais malgré tout il a enregistré un excédent de 125 000 € avec des dépenses très bien contenues.

Le CFAA a un excellent résultat de 679 000 € car suite à la réforme de l'apprentissage il est désormais géré et financé par les OPCO (opérateurs de compétences) avec un meilleur coût de financement à l'apprenti. Toutefois, il faut souligner que le conseil régional ne se désengage absolument pas de l'apprentissage puisqu'il continue à financer des investissements, de payer également les personnels d'entretien. Les inquiétudes sont, pour l'année qui vient puisque le conseil régional est en train de finir la construction d'un très joli bâtiment avec un réfectoire, une infirmerie, un internat, ce qui représente 1 000 m<sup>2</sup> en plus. Le CFA est inquiet pour l'organisation du nettoyage et de l'entretien de ces 1 000 m<sup>2</sup> supplémentaires. Désormais il va falloir prévoir tout ce qui est investissement en matériel pédagogique et en matériel d'intendance pour les années à venir. Madame AUDURIEAU demande s'il y a des questions sur le résultat de fonctionnement de l'AgroCampus.

Monsieur SOMMER souhaite saluer l'équipe de direction et l'ensemble des personnels pour avoir mené à bien ce budget même si cela n'a pas été facile en raison de nombreux aléas en 2021 notamment le souci sur Orthez de la grippe aviaire, la problématique du chauffage en fin d'année sur deux lycées sur trois. Le troisième n'a pas été impacté puisque le lycée d'Orthez est sur le même site que le lycée de l'Education Nationale et c'est ce dernier qui gère la partie chauffage. En fin de compte on arrive sur la quasi-totalité des centres à approcher de l'équilibre budgétaire. Le CFAA présente des résultats conséquents car la réforme de l'apprentissage avec la prime MACRON a amplifié le dispositif apprentissage avec un maintien de 450 apprentis. Il y a encore un seul souci, même si l'ensemble de l'équipe de l'exploitation de Montardon se bat, ce sont des charges de structures sur cette exploitation qu'il va falloir faire évoluer.

Monsieur UTHURRY se joint à ces félicitations et va en informer la région pour pouvoir accompagner l'établissement de manière générale. On n'est pas très loin des conséquences économiques locales de la crise de la Covid et en raison de la guerre en Ukraine. A savoir que d'une manière transversale et générale l'employabilité dans le périmètre des Pyrénées-Atlantiques n'a pas tellement pâti des éléments par contre les chiffres d'affaires en ont pâti et cela concerne tout le monde en cascade. On le voit notamment dans les collectivités on voit bien que si les entreprises agricoles et agroalimentaires ont été un peu moins impactées et ont maintenu leur niveau d'employabilité les chiffres d'affaires ne sont pas au rendez-vous.

Madame AUDURIEAU poursuit sa présentation et passe à la capacité d'autofinancement qui est corrélée avec les excellents résultats de fonctionnement. La capacité d'autofinancement est en nette progression puisqu'entre 2018 et 2021 il y a une augmentation de 663 % grâce à un gros travail de gestion qui a été fait et qui a permis de passer de 94 000 à 700 000 €. Mais il ne faut pas oublier que le plus grand centre de l'AgroCampus doit désormais s'autofinancer sur ses investissements et il était très important de passer à ce niveau d'indicateur financier en matière de capacité d'autofinancement.

Madame AUDURIEAU passe ensuite au fonds de roulement qui a également énormément augmenté, on est dans une période très positive puisque le fonds de roulement brut c'est-à-dire avec les stocks a augmenté de 54 % d'une année sur l'autre et le fonds de roulement net a augmenté de 70 % sachant que les stocks eux ont très peu d'impact sur le résultat puisque les stocks en 2018 étaient de 599 500 € et ceux de 2021 étaient de 625 000 €. Il y a donc une incidence de 4 %, ce sont les autres indicateurs qui ont permis d'augmenter le fonds de roulement.

Madame AUDURIEAU continue avec l'évolution des subventions régionales depuis 10 ans. Le premier financeur de l'AgroCampus est le conseil régional. Suite à la réforme de l'apprentissage il y a une nette baisse entre 2019 et 2020 qui est la différence entre le financement OPCO et le financement de la région. Les autres centres qui sont soumis au financement de la région ont été très peu impactés par des modifications de calcul des subventions régionales.

On voit également que les investissements avaient baissé à 74 000 € puisque nous étions en plein dans la période Covid mais maintenant en 2021 avec 149 000 € cela remonte à la somme des années précédentes.

Madame AUDURIEAU présente le tableau des dotations de fonctionnement en formation initiale pour montrer aux membres du conseil qu'il est de plus en plus difficile d'arriver à l'équilibre et de gérer un établissement de formation initiale puisque l'on voit que les charges de structure ne cessent d'augmenter tandis que la dotation de fonctionnement est à l'identique depuis 2019. Or il y a beaucoup d'indicateurs qui ne cessent d'augmenter. La dotation calculée pour le lycée de Montardon devrait être de 376 000 € mais du fait de la situation financière qui est très saine avec 225 jours de fonctionnement permis par le fonds de roulement il y a un ajustement de 57 000 €. C'est la même chose pour le lycée d'Oloron qui connaît un ajustement de 29 000 €. Pour le lycée d'Orthez la situation est un peu différente puisque leur DGF est calculée d'une autre manière car le lycée n'a pas la charge de l'eau, le gaz, la viabilisation et donc l'ajustement n'est que de 1 000 €. Les ajustements sont passés de 51 000 à 75 000 € entre 2018 et 2022.

Madame AUDURIEAU poursuit sur les principales charges de fonctionnement sur les quatre ans pour les cinq centres de formation, c'est-à-dire les trois lycées de formation initiale, le CFAA et le CFPPA.

Les chiffres au niveau de la pédagogie s'expliquent en 2020 par le confinement et en 2021 par les cours en distanciel. Ce qui a le plus augmenté c'est le financement par les OPCO de l'aide à l'équipement des apprentis puisque chaque apprenti peut être financé pour son premier équipement jusqu'à hauteur de 500 € ce qui augmente les frais de pédagogie.

Sinon au niveau de la formation initiale, la charge est stable. La formation continue a bien augmenté ses coûts en pédagogie puisqu'elle a dû avoir recours à beaucoup d'intervenants extérieurs et des intervenants très spécialisés. En apprentissage ils ont augmenté leur coût de pédagogie de l'ordre de 320 000 €.

Les charges de structure passent de 456 000 à 586 000 € entre 2020 et 2021 car c'est essentiellement lié aux charges de gaz et d'électricité. L'eau n'a pas particulièrement augmenté pour l'instant.

La masse salariale est stable et essentiellement composée des formateurs du CFAA et du CFPPA. Sur les 3 684 000 €, 2 165 000 € reviennent au CFAA, 887 000 € reviennent au CFPPA. Pour les lycées de formation initiale, la masse salariale est composée essentiellement d'assistants d'éducation et d'assistants d'éducation pour le suivi des élèves en situation de handicap. Pour le lycée d'Oloron c'est 215 000 €, pour le lycée d'Orthez c'est 135 000 € et pour le lycée de Montardon c'est 280 000 €. Les sommes pour ces trois lycées sont intégralement remboursées par l'Etat sous forme de subventions.

Ces dépenses de fonctionnement représentent 79 % du budget de l'AgroCampus.

Au niveau des recettes, les subventions régionales ont été vues précédemment. Au niveau de l'Etat, c'est essentiellement composé du remboursement des salaires des assistants d'éducation et des assistants d'éducation pour le suivi des élèves en situation de handicap.

L'AgroCampus a également reçu des aides Covid, le fond social du lycéen et des visites médicales pour les élèves qui partent en stage et des aides de déplacement divers pour des enseignants en poste sur deux sites.

Au niveau de la taxe d'apprentissage, elle est quasiment stable depuis 2020. L'énorme chute des recettes s'explique par la réforme de l'apprentissage puisque désormais la taxe d'apprentissage n'est plus versée au CFAA mais versée aux OPCO qui financent l'apprentissage.

Ces recettes représentent 87 % des recettes de l'EPL.

Monsieur SOMMER intervient pour dire que la subvention de l'Etat est de 726 000 € qui correspond essentiellement aux salaires des assistants d'éducation. Les 122 fonctionnaires de l'établissement, qui ne font pas partie du budget de l'établissement, sont financés par le Ministère de l'Agriculture à hauteur de 8 500 000 €. On a quasiment la même somme

pour le budget de l'établissement que pour le budget du Ministère de l'Agriculture pour les fonctionnaires de l'établissement.

Madame AUDURIEAU poursuit la présentation et passe aux exploitations agricoles et la halle. Les charges d'approvisionnement sont en très légère baisse. Pour l'exploitation d'Orthez, c'est évident en raison de la grippe aviaire, il n'y a pas eu besoin d'acheter de l'alimentation pour les canards. L'exploitation d'Oloron est stable. L'exploitation de Montardon est en forte baisse suite aux efforts de restructuration ainsi qu'aux efforts apportés à la conduite technique des deux troupeaux de vaches. Ils sont par contre en très forte augmentation sur la halle ce qui est normal puisque si l'on veut produire il faut des matières premières.

Les charges de structures sont stables depuis trois ans. Pour l'instant elles ont été peu impactées par la hausse du gaz et de l'électricité.

La masse salariale est par contre en augmentation car elle est reliée avec la nouvelle convention collective qui a été mise en application au 1er avril 2021. Il y a eu de nouvelles classifications avec des légères revalorisations des salaires. Comme Madame SAVARY l'a dit précédemment, l'exploitation de Montardon a été impactée par des absences. Le 0,7 ETP manquant sur Montardon a généré des heures supplémentaires et des remplacements qu'il a fallu financer. Il y a eu également des rattrapages de cotisations salariales de la part de la MSA car il y a souvent des décalages puisque l'établissement finit sa comptabilité aux alentours du 20 janvier et l'appel à cotisations arrive un peu plus tard.

Ces charges de fonctionnement représentent 21 % du budget de l'EPL.

Au niveau des produits, les prestations ne concernent que la halle qui sont en nettes progression malgré la perte d'une formation agroalimentaire au niveau du CFPPA. Les ventes de produits animaux et végétaux sont en augmentation. Il y a eu plus 54 000 € sur Oloron grâce à d'excellents résultats au niveau de la production laitière et la transformation fromagère, plus 5 000 € sur Orthez, malgré la grippe aviaire, dû notamment à une vente de surplus de maïs grâce à une augmentation des surfaces. Sur Montardon, on a connu une augmentation de 17 000 € en raison de la vente de céréales qui n'ont pas été utilisées pour l'alimentation des deux troupeaux bovins et d'une stabilisation de la vente du lait.

Les subventions régionales sont relativement stables et sont surtout liées au niveau des surcoûts pédagogiques.

Ces recettes représentent environ 13 % des recettes de l'EPL.

Madame AUDURIEAU finit sa présentation par l'approbation du compte financier et la délibération. Les comptes de bilan sont arrêtés à la somme de 19 376 874,05 €. Le budget de fonctionnement est de 8 654 136,04 €. Un excédent de fonctionnement de 645 512,30 € avec un apport au fonds de roulement de 692 501,76 € ce qui fait un fonds de roulement avec les stocks de 3 733 663,21 € et sans les stocks de 628 142,36 €, un fonds de roulement net de 3 108 657,93 €.

Monsieur UTHURRY la remercie pour cette présentation et félicite l'établissement pour ce compte financier car il y a des situations bien plus périlleuses que celle-là. Le nombre de jours conseillé est de 90 jours et l'AgroCampus est à 137 jours.

Monsieur SOMMER lui répond que pour un lycée agricole, 90 jours c'est juste car par rapport à un établissement de l'Education Nationale, un lycée agricole a des charges salariales et des volumes d'activité qui amène à avoir besoin d'un fonds de roulement plus important. Il faut générer de la trésorerie. C'est un établissement public mais qui a une activité économique avec de la facturation, des paiements.

---

#### **Délibération n°2022-1-18 / Adoptée à l'unanimité**

---

Monsieur UTHURRY soumet au vote cette délibération qui concerne l'arrêt du compte financier de l'exercice 2021.

---

#### **Délibération n°2022-1-19 / Adoptée à l'unanimité**

---

Madame AUDURIEAU dit que cette délibération concerne l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Monsieur LARRERE intervient en disant que le choix a été fait d'affecter par exemple le résultat du LEGTA de Montardon au LEGTA de Montardon mais le choix aurait pu être d'affecter le résultat du LEGTA de Montardon à la SACD qui est une possibilité légale.

Monsieur SOMMER dit que la notion de fonds de roulement de l'établissement est l'AgroCampus même si on a l'ensemble des centres on pourrait prendre ce type de décision et d'orienter pour améliorer la situation financière de certains centres cela peut être des décisions du conseil d'administration. Là on est resté dans la tradition.

---

#### **Délibération n°2022-1-20 / Adoptée à l'unanimité**

---

Madame AUDURIEAU présente cette délibération qui concerne la décision modificative n°1 au budget 2022. Ce n'est qu'une régularisation d'une erreur de saisie. En fonctionnement, il n'y a aucune modification, il n'a pas été décidé de faire une modification des comptes dès le mois mars puisqu'en fait on n'a pas encore une vision suffisamment claire de ce que sera l'évolution du budget sur l'année 2022 notamment en matière de fluide sur les établissements scolaires. Une décision modificative un peu plus conséquente sera faite au mois de juin lorsque la période de chauffe sera terminée et que les projets seront clarifiés. Par contre, il y avait eu des confusions sur l'investissement, des erreurs de saisie sur les comptes au mois de décembre lors du budget prévisionnel et tout a été régularisé. Les régularisations sont minimales puisque c'est de l'ordre de 2 000 € et de 1 500 €, ce qui n'impacte pas le résultat.

## Rapport de Monsieur l'Agent Comptable

Monsieur LARRERE prend la parole et dit qu'il va essayer de faire une synthèse globale sur l'établissement public dans son intégralité.

L'exercice 2021 a été comptablement marqué par les conséquences Covid notamment sur le non fonctionnement à un certain moment de l'année donc les produits réels ont été amoindris aussi en 2021. Le financement de l'apprentissage a au contraire dopé les produits. Sur cet exercice ont été pratiquées des régularisations comptables car il restait des écarts sur les comptes de passif, avec des délibérations en juin 2021 qui ont eu quelques conséquences au niveau du bilan. La trésorerie de l'EPL est dopée à hauteur de 200 000 € par la subvention 2013 du conseil régional qui n'a pas encore été utilisée en totalité. Il reste à peu près 210 000 € à utiliser pour l'exploitation de Montardon. Il pense que 2022 verra la fin de ce traditionnel rappel.

Monsieur LARRERE passe à la diapositive suivante sur quelques chiffres en 2021. L'activité d'une agence comptable est de prendre en charge les titres, les centres émettent des factures qui permettent de faire des recettes, et les mandats, sommes dues à des fournisseurs ou des bourses à des parents, des salaires des personnels. En 2021, il y a eu 11 703 pièces comptables en globalité traitées, 11 028 en 2020, donc c'est une stabilité surtout pour les titres. Il y a quand même eu une légère augmentation des mandats, mandats qui restent nettement supérieurs aux titres.

Une agence comptable c'est également des débits et des crédits qui représentent 26 349 opérations comptables pour un volume financier de 72 521 700,62 €. Il y a une très nette augmentation entre 2020 et 2021. Il y a une séparation qui existe entre l'ordonnateur et l'agent comptable. L'agent comptable est responsable personnellement et pécuniairement des erreurs qu'il peut commettre donc il a le pouvoir de rejeter des mandats qui lui sont proposés par l'ordonnateur. Il y a eu 60 mandats rejetés mais ce sont des rejets techniques et non pas des rejets où il y aurait une erreur volontaire de l'ordonnateur qui voudrait passer quelque chose. Par contre l'ordonnateur peut réquisitionner l'agent comptable mais il n'a pas été réquisitionné cette année. La réquisition a l'avantage pour l'agent comptable de faire revenir la responsabilité personnelle et pécuniaire sur l'ordonnateur. Il y a eu 52 titres de recettes rejetés ce qui représente 0,97 % de l'ensemble des pièces comptables ce qui est peu. Il y a eu quelques pièces correctives qui sont soit des réductions de titres soit des reversions sur des mandats soit des réimputations.

La durée moyenne des paiements s'est légèrement dégradée puisqu'en 2021 on est revenu à 49 jours au lieu de 30 jours en 2020. Cette dégradation est dû à deux centres qui ont dérapés complètement : le CFAA qui était à 7,68 jours en 2020 est passé à 51 jours en 2021 et le CFPPA qui est passé de 12 jours de délai de paiements en 2020 à 58 jours en 2021. Il faut raccourcir le traitement entre l'arrivée d'une facture et le paiement. Si on dépasse de 11 jours le paiement des factures on doit des intérêts moratoires aux fournisseurs qui sont de 8 % et 40 € forfaitaires par facture. Donc il faut mieux traiter les factures dans les délais impartis.

Monsieur SOMMER intervient en disant qu'il est important de savoir d'où vient ce retard dans la chaîne administrative pour pouvoir améliorer. L'établissement fonctionnait très bien à 30 jours et il n'y a pas de problème de trésorerie pour l'instant au niveau de l'établissement.

Monsieur LARRERE passe au bilan en commençant par les immobilisations nettes, c'est-à-dire le patrimoine de l'EPL en enlevant les amortissements, sont de 1 700 000 €. Chaque année les amortissements amoindrissent la valeur des immobilisations. Les capitaux et réserves ont diminué de 5 900 000 € à 5 464 000 € à cause de la régularisation de passif qu'il a évoqué tout à l'heure. Dans les capitaux et réserves est affecté le résultat de 645 000 € qui est la différence entre les produits et les charges. Les charges ont augmenté entre les deux exercices de 620 000 € alors que les produits ont augmenté de 780 000 € ce qui explique le bon résultat global de l'établissement.

Les stocks ne sont pas dans cet établissement une variable d'ajustement du résultat, il n'y a pas de surévaluation du stock. Les créances, qui sont ce que l'on doit et liées à nos produits, augmentent ce qui est cohérent puisque nous avons augmenté nos produits.

Les dettes augmentent aussi ce qui est normal puisque les charges ont augmenté.

La trésorerie s'améliore nettement avec une trésorerie active et une trésorerie passive. La trésorerie passive correspond à des chèques à l'encaissement. L'établissement à une trésorerie de 2 500 000 € contre 1 782 000 € fin 2020, c'est une nette amélioration liée à l'augmentation des produits.

Le fonds de roulement a largement été présenté précédemment.

Le bilan est la photographie au 31 décembre de la situation comptable et patrimoniale de l'établissement.

Monsieur LARRERE présente la diapositive suivante sur la trésorerie et le solde fin de mois. La courbe de trésorerie n'est jamais descendue en 2021 en deçà de 1 500 000 € en fin de mois ce qui est très bien. Le maximum a été atteint en décembre à 2 500 000 € de trésorerie. Pendant six mois il y a eu des décaissements supérieurs aux encaissements avec des décaissements aux alentours de 500 000 € par mois mais qui ont pu monter quasiment à 1 000 000 €. En septembre 2021 les décaissements étaient de plus de 750 000 €, ce qui correspond à la reprise après la pause du mois d'août. Il y a eu environ 1 500 000 € d'encaissements en décembre.

La diapositive suivante montre une comparaison au niveau trésorerie entre deux exercices. La trésorerie 2021 systématiquement sauf en mars et avril est supérieure à la trésorerie 2020 et si Monsieur SOMMER parlait précédemment de trésorerie basse c'est parce que quand il est arrivé en septembre 2020 on était à peine à 500 000 € de trésorerie et une fois les salaires sortis dans cet établissement il ne reste plus grand-chose. En 2020, il fallait que l'apprentissage prenne sa vitesse de croisière dans les appels à paiements des OPCO.

Monsieur LARRERE passe à un petit rappel sur le recouvrement avec la diapositive suivante qui montre la photographie de la situation au 31 décembre et la photographie de la même situation au 22 mars. Au 31 décembre il y avait en reste à recouvrer à l'extérieur 1 400 000 €. Sur les mêmes titres au 22 mars on n'était plus qu'à 424 000 € ce qui montre que cela a très bien rentré entre fin décembre et fin mars. Les créances qui sont supérieures à un an c'est-à-dire 2018, 2019 et 2020 pour celles qui sont à recouvrer, ne sont pas encore en recouvrement contentieux chez un huissier et qui sont de l'ordre de 95 000 € ce qui n'est pas grand-chose vu la volumétrie. Le taux de recouvrement au 31 décembre est de 87 % ce qui est normal puisqu'il porte sur 1 400 000 €. Le taux de recouvrement sur cinq ans est de 96 jours ce qui est à peu près stable et une durée moyenne des encaissements qui est de 153 jours qui s'améliore aussi au fil des ans. Un agent travaille quasiment uniquement sur le recouvrement. Pour le recouvrement, on a des très anciens dossiers qui sont appelés clients douteux ou litigieux. On a 122 dossiers aujourd'hui en recouvrement contentieux dont 114 chez l'huissier, 2 surendettements, 5 redressements ou liquidations judiciaires et 1 saisie administrative à tiers détenteur (SATD). Depuis un an des saisies administratives peuvent être faites par tiers détenteur comme comptable public ou trésorerie ce qui évite de passer par un huissier et de payer des frais d'huissier. Sur le tableau qui récapitule le montant affecté sur ce compte qui est de 17 000 € en 2021, donc beaucoup plus que 2020 mais 2020 était une année atypique puisque l'établissement n'avait pas fonctionné, et 15 000 € ont été recouverts. Ce qui veut dire que le solde aujourd'hui est d'environ 34 000 € qui compte tenu de la volumétrie de l'EPL 64 est très bas.

Monsieur LARRERE aborde le dernier point de sa présentation. A la demande de Monsieur SOMMER, Il a regardé la possibilité de rembourser par anticipation le prêt lié à la modernisation de l'exploitation de Montardon datant de 2012 et qui portait sur un capital initial de 470 000 € avec un taux d'un peu plus de 4 %. Au 15 janvier 2022, le capital restant dû est de 257 000 €. La trésorerie de l'EPL permet d'absorber ce remboursement anticipé ce qui permettrait d'économiser des intérêts à hauteur pratiquement de 55 000 € et des annuités de remboursement anticipé de 1740 € ce qui n'est pas grand-chose au vu des économies. Ce remboursement anticipé est présenté à ce conseil afin que ses membres puissent en parler et y réfléchir. Ce remboursement anticipé pourrait être compensé sur décision du conseil d'administration par le transfert d'un montant équivalent du fonds de roulement du LEGTA de Montardon vers le fonds de roulement de l'exploitation de Montardon.

Monsieur SOMMER intervient en disant qu'il faut bien voir que l'exploitation de Montardon est en capacité de faire évoluer ses systèmes de production et est également en capacité de dynamiser la pédagogie. L'exploitation est suivie également actuellement par des partenariats avec la communauté de communes, la mairie de Montardon dans le cadre du foncier. On nous remet à disposition pour la rentrée prochaine 12 hectares à côté de l'aéroport. Il y a vraiment une dynamique locale ensemble pour développer l'agriculture. On a une exploitation, qui à raison à l'époque de 2012, était sur des systèmes économiques ou il fallait des vaches en stabulation. On s'aperçoit maintenant que cela ne fonctionne plus sur cette exploitation au niveau de charges de structure. Chaque année le premier mandat au mois de janvier pour l'exploitation de Montardon est un mandat de 30 000 € au Crédit Agricole pour le remboursement du prêt. Ces 30 000 € correspondent à deux mois de production laitière et tout le travail qui est sur l'exploitation se trouve masqué par des dettes et il pense qu'on est en capacité de les éponger et dans les 30 000 €, il y a 11 000 € d'intérêts. On est sur un établissement EPL-AgroCampus, on est capable de se soutenir entre les centres. Il souhaiterait faire des transferts de fonds de roulement car le budget de l'établissement est le budget de l'AgroCampus et sa trésorerie est la trésorerie de l'AgroCampus. Il souhaite que les membres du conseil discutent entre eux, il pourra échanger avec eux et il n'y a pas de décision à prendre tout de suite et un acte pourra être proposé au mois de juin prochain. Il souhaitait le présenter à ce conseil afin que l'on puisse échanger et que ce soit mûri et qu'il n'y ait pas de ressenti après. Pour lui il est souhaitable d'apurer les comptes.

Monsieur LANOT dit que sur le principe à ce jour il n'y a pas d'opposition mais un temps de réflexion sera pris.

Monsieur SOMMER ne voulait pas engager une démarche sans en avoir discuté clairement.

Monsieur LARRERE reprend la main pour terminer ce rapport 2022 en parlant des chantiers 2022 outre le remboursement de

ce prêt, il faut travailler sur l'amélioration des délais de paiements et sur la mise à jour des comptes appelés 26 (participations et créances rattachées à des participations) et 27 (autres immobilisations financières).

Monsieur UTHURRY remercie Monsieur LARRERE pour son travail, ses orientations et ses conseils. Il passe ensuite aux questions diverses et aux deux motions qui vont être proposées.

## Motions et questions diverses

Monsieur SOMMER dit qu'il y a une question de la part de Madame PUCEL représentante des parents d'élèves.

Madame PUCEL prend la parole en disant que les parents qu'elle représente s'inquiètent du report des travaux d'isolation de l'internat à Montardon qui a été annoncé récemment. Ces travaux étaient prévus cet été sur des locaux qui sont anciens et un peu des passoires thermiques. La facture de chauffage a été cette année pharamineuse, lié à ce problème de passoire thermique ancien mais aussi à l'augmentation du gaz et de l'énergie en général. Cela paraît évident que l'investissement de ces travaux le plus rapidement possible permettra de faire des économies d'énergie et rapidement financer ce surcoût de travaux. Elle demande à Monsieur UTHURRY en tant que représentant de la région ce que peut faire la région pour faire rapidement ces travaux.

Monsieur UTHURRY lui répond qu'il aurait pu avoir des renseignements un peu plus précis s'il avait su plutôt. Les budgets de la région ont été aussi impactés par les événements récents notamment par la pandémie, les plans de relance qui ont imposé une pause pour redéfinir les priorités et possiblement reporter un certain nombre de travaux sans les rayer des PPI. Le sujet est suffisamment important puisqu'il y a tous les aspects de rénovation énergétique dans la construction et d'ailleurs Madame Sylviane RANOUX qui sera l'interlocutrice pour tous ces sujets puisqu'elle est à la performance environnementale de la direction de la construction de la région. Il n'a pas de réponse précise à lui donner mais il comprend l'attente puisqu'il croit se souvenir d'une visite il y a plusieurs années où ce sujet avait été abordé. Il pourra en dire un peu plus si on lui laisse quelques jours le temps que les services aient complètement analysé la situation au conseil régional pour produire leur proposition et ensuite les faire valider par l'exécutif. Mais les coûts énergétiques dans les établissements où les travaux ont été faits n'ont pas été réduits puisqu'ils viennent d'être rattrapés notamment par la dernière facture reçue qui plombe l'ensemble des établissements.

Madame PUCEL lui répond que même si l'économie réalisée par rapport à la situation de l'énergie a été moindre cela sera quand même une économie, bon pour la planète et pour nos jeunes qui malgré toutes ces dépenses de chauffage n'ont pas très chaud à l'internat.

Monsieur SOMMER lui dit que les travaux pourraient ne pas commencer pendant les vacances scolaires, ils pourraient être décalés dans le temps mais on attend confirmation et le dossier est loin d'être fermé.

Madame PUCEL dit que ce serait bien que les travaux aient lieu avant l'hiver prochain.

Madame AUDURIEAU prend la parole pour dire que le dossier est relancé puisqu'elle accueille les entreprises pour faire les devis. Le dossier est retardé d'un mois ou deux et les entreprises ont demandé l'autorisation de continuer les travaux pendant la présence des élèves au mois de septembre et début octobre ce qui a été accordé justement pour avoir une qualité dans les bâtiments pour l'hiver prochain.

Madame PUCEL lui répond qu'elle aimerait une date précise de commencement des travaux.

Madame AUDURIEAU dit qu'il y a également le prix des matériaux qui ont fortement augmenté qui augmentent le coût des travaux. Une commission permanente va avoir lieu le 9 mai où la SEPA va présenter un nouveau coût des travaux et le montant qui va être accordé pour mener à bien ce chantier.

Monsieur UTHURRY propose de passer aux deux motions qui ont été proposées.

Monsieur SOMMER intervient pour dire à l'ensemble des membres du conseil d'administration, que les représentants du personnel ont souhaité lui envoyer deux motions à titre de syndicat. Ils ont souhaité lire ces deux motions au conseil d'administration pour l'informer. Monsieur le Président a bien souhaité que ces motions soient lues mais il n'y aura pas de délibération derrière ces motions car c'est une information d'une position des représentants du personnel dans le cadre d'un syndicat et il laisse la parole à Monsieur LANOT.

Monsieur LANOT souhaite dire que la première motion ne concerne pas quelque chose de nationale mais de locale. Lors du précédent conseil d'administration, les représentants du personnel avaient déjà attiré l'attention du conseil sur la situation des AESH, c'est-à-dire les accompagnants d'élèves en situation de handicap et il en profite pour attirer l'attention de Madame CHAVANNE présente à ce conseil même si ce n'est pas son service. Il avait été évoqué la complexité des statuts et l'absence de concordance de calendrier entre les différentes phases, entre le recrutement et les notifications d'aides d'accompagnement de ces élèves en situation de handicap. On découvre que cette situation peut se dégrader également en cours d'année avec le retrait de tout ou partie des heures d'accompagnement pour les élèves à la faveur d'une évaluation positive du suivi du jeune. Il explique que puisque le jeune va mieux, l'accompagnement porte ses fruits, on retire la moitié des heures d'encadrement. C'est assez ubuesque comme situation. Les élus du SNETAP dénoncent cette situation qui consiste à déshabiller Pierre pour tenter d'habiller Paul, faute de moyen suffisant pour accompagner tous les jeunes en situation de handicap sur les trois ans de scolarité qui mènent au bac professionnel. Il tient à rappeler que même si une remédiation est bénéfique, le handicap ne disparaît pas pour autant. D'autre part les AESH ont une visibilité finalement à très court terme du volume horaire attribué. Ils peuvent être appelés au pied levé pour compléter leur service sur d'autres sites de l'EPL puisque le contrat le prévoit pour un salaire des plus minimales avec un coût du carburant qui aujourd'hui explose. Il voudrait vraiment mettre en lumière, même s'il sait que ce ne sont pas les services de Madame CHAVANNE, que la maison départementale du handicap ne peut pas à la fois dire que cela va mieux et retirer les heures. Il y a quand même une aberration et sur le plan humain cela interpelle.

Madame PUCCEL s'associe à cette motion. Ce n'est pas logique de casser ce qui marche.

Monsieur LANOT ajoute deux précisions. Tout d'abord les syndicats travaillent en toute transparence avec Madame ABELA et Madame BRUN, il ne s'agit pas de pointer des personnes et cela a déjà été dit lors du précédent conseil d'administration. Il s'agit de pointer un dysfonctionnement et si on peut faire quelque chose pour améliorer ce tuilage qui fait qu'au 1<sup>er</sup> octobre on va avoir une attribution que Monsieur SOMMER ne pourra pas signer un contrat AESH pour un élève qui est là depuis le 1<sup>er</sup> septembre et qui va peut-être avoir un accompagnement en cours de route.

Madame CHAVANNE lui répond qu'effectivement cela ne dépend pas de la DDTM mais elle fera remontée au service compétent.

Monsieur UTHURRY dit que la façon dont a été présentée la motion, l'amène à être d'accord avec ce qui a été dit et cela dépasse largement le contexte de l'enseignement agricole, cela se répercute sur tout l'enseignement scolaire.

Monsieur LANOT rajoute que pour la personne concernée, elle va passer le vendredi 1<sup>er</sup> avril de 24 heures à 12 heures qui va l'impacter fortement au niveau financier.

Monsieur UTHURRY dit qu'effectivement les accompagnants ont un statut précaire. Il passe ensuite à la deuxième motion qui porte sur l'évaluation.

Monsieur LAPORTE présente cette motion. Il y a un nouveau dispositif d'évaluation des établissements qui a été mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture dans la continuité de l'Education Nationale qui vise à être une autoévaluation et une évaluation externe qui vont se dérouler sur un cycle de cinq ans. Chaque année, il y aura 20 % des établissements agricoles qui seront évalués selon différents critères établis par la DRAAF et l'Inspection agricole. Vendredi dernier en réunion préparatoire, Monsieur SOMMER a indiqué qu'il ne s'était pas porté volontaire au titre de l'AgroCampus 64 pour être dans cette autoévaluation et évaluation externe. Au titre du SNETAP FSU, qui est le syndicat majoritaire dans l'enseignement agricole public, on espère qu'on ne rentrera pas dans ce dispositif car c'est une mesure qui n'a fait l'objet d'aucun débat dans les instances nationales et régionales de l'enseignement agricole. Le problème pour la gouvernance des établissements est que dans l'autoévaluation et l'évaluation externe, le conseil d'administration est mis à l'écart alors que c'est la seule instance démocratique et décisionnelle de l'EPL qui ne pourra pas se prononcer sur ce rapport qui sera présenté puisqu'il sera juste présenté et non voté. Les représentants syndicaux pensent que cette évaluation peut se substituer à terme à un projet d'établissement orienté et élaboré des pistes et cela se rapproche de l'audit dans les entreprises. Pour les personnels, il y aura une surcharge de travail. En plus cela vient s'ajouter à certains dispositifs d'évaluation qui sont déjà existants. Les personnels qui vont s'autoévaluer, s'autocritiquer cela est un peu compliqué, sur quel temps de travail cela va être fait la question reste en suspens. C'est un travail supplémentaire qui ne sera pas pris en compte dans la fiche de service des agents. On est dans un contexte de crise sanitaire qui a apporté beaucoup de travail à toutes les équipes des communautés éducatives et on n'est pas encore sorti de la crise Covid malheureusement. Le syndicat pense qu'une énième surcharge de travail dans le cadre des risques psychosociaux peut accentuer les dits risques psychosociaux. Dernier point pour l'établissement, l'autoévaluation est un outil de déréglementation, on va vers une adaptation locale mais en terme de moyen on aura pas ce qu'il faut. C'est également une mise en concurrence de établissements qui s'ajoute à d'autres lois qui ont été initiées notamment la loi Penicaud notamment. En conclusion, l'évaluation des EPL n'a pas pour finalité l'amélioration du service public, c'est comme

cela que s'est présenté mais on est plutôt dans des pratiques qui sont des leurre faussement démocratiques et on est dans une vision managériale qui n'est pas celle qu'on aimerait avoir puisqu'on va arriver à terme à une culpabilisation potentielle des personnels si cela ne fonctionne pas.

Monsieur UTHURRY dit que cette synthèse de la motion présentée par Monsieur LAPORTE correspond bien au déroulé de la motion et prend acte de cette motion. Il demande s'il y a des commentaires.

Monsieur LANOT dit qu'il n'a pas de commentaire si ce n'est que cela s'inscrit bien dans l'évolution des politiques publiques. Il croit que Monsieur SOMMER a rappelé qu'il y avait 122 équivalent temps plein fonctionnaires dans cette AgroCampus sur l'équivalent de 300 agents donc il reste encore quelques dinosaures voués à disparaître.

Monsieur HERVE souhaite prendre la parole pour aborder un point particulier. Il souhaite attirer l'attention du conseil d'administration et leur témoigner de la satisfaction d'un certain nombre d'acteurs sur l'évolution qui est en train de prendre la formation berger vacher transhumant qui est menée par l'équipe autour de Monsieur SOMMER mais aussi de Monsieur DABADIE. Cette nouvelle impulsion est très bien accueillie par la profession agricole notamment par la cellule pastorale départementale, par la profession des bergers et par l'institution patrimoniale. Cette impulsion va dans le sens où il faut qu'elle aille c'est-à-dire vers le rapprochement, l'implication au terrain. Il tenait à le souligner. Le métier de berger vacher transhumant est un métier qui a ses spécificités et il avait déjà dans les années 1990-2000 fait valoir ses spécificités dans ses formations ce qui avait été bien accueilli. Mais ces derniers temps, il y avait un peu d'insatisfaction sur le sujet tout en ayant une érosion des candidats et des résultats. Cette nouvelle impulsion est vraiment très encourageante.

Monsieur UTHURRY dit qu'il y a des métiers qui sont plus en tension que ce métier au niveau du recrutement. Le recrutement est un problème majeur pour l'ensemble des acteurs économiques que ce soit dans l'artisanat, l'industrie, le commerce, l'hôtellerie. Mais il faut aussi faire prévaloir le fait que l'agropastoralisme est un vrai modèle économique et plus on s'éloigne de la montagne et du piémont et moins on en a conscience. L'agropastoralisme permet de garder la vie dans les vallées, de donner des emplois à des jeunes.

Monsieur SOMMER les remercie et dit qu'il était urgent pour la formation berger vacher transhumant de recoller le centre de formation et tous les professionnels. Il salue les collègues du CFPPA et l'ensemble des professionnels qui communiquent entre eux et construisent ensemble. Il est important d'aller encore plus loin. Il est important pour le lycée des métiers de la montagne que l'on puisse développer dans sa carte de formation des activités. La réflexion est menée sur des formations avec cette logique de pluriactivités car on a besoin de former des jeunes qui restent dans cette région, dans ce territoire avec la possibilité de vivre douze mois sur douze. Il parlait précédemment du fromager qui travaille huit mois sur l'exploitation et quatre mois en estives. Il faut que l'on puisse proposer aux jeunes des formations qui s'adaptent nettement plus à ce territoire. L'équipe de direction y travaille pour que l'ensemble des centres puissent être dans cette dynamique.

Monsieur SAUVAGET souhaite poser une question. Il voudrait savoir si c'est possible vu les résultats économiques de l'EPL qu'il finance au moins en partie les voyages d'étude des BTS.

Monsieur SOMMER lui répond qu'il faut déjà penser à une première chose c'est que l'AgroCampus c'est 800 jeunes en formation, 450 apprentis, 1 000 adultes. Donc 2 200 personnes en apprenants et si chacun souhaite que l'établissement finance le voyage, cela n'est pas réalisable. L'objectif d'un établissement n'est pas de financer des voyages. Que l'établissement participe financièrement à des actions sur des journées est déjà fait mais quand il y a des projets de voyage on demande et c'est important que chacun se mobilise surtout qu'il y a des moyens de se mobiliser et on en a la preuve dans l'établissement, les jeunes peuvent se mobiliser pour aller trouver des financements. Orthez est monté au TIEA, les jeunes ont été chercher des financements et cela a été financé par des partenaires. Pour un voyage, chacun y participe et l'établissement prend en charge le coût pour les personnels.

Il souhaite donner une information sur la journée portes ouvertes du 19 mars. Cette année l'accueil sur rendez-vous des parents a été renouvelé. 423 familles ont été reçues sur L'AgroCampus. L'année dernière on était à 300 familles. L'accueil des familles a augmenté sur tous les sites. Il y a une forte demande sur la seconde générale, la filière bac pro CGEA, le bac général et STAV. Des familles sont venues pour le SAPAT mais on sent encore des points de fragilité. On sait que pour le BTS technico-commercial cela va être difficile. Il y a encore quelques inquiétudes au niveau BTS ne serait-ce que pour les ACSE. Une forte demande en production animale (PA) mais beaucoup plus difficile pour les ACSE. Pour l'aménagement paysager (AP) que ce soit sur Orthez ou sur Montardon on est dans la continuité. On pourrait espérer améliorer notre recrutement pour l'année prochaine.

Madame REGONDAUD souhaite revenir sur l'autoévaluation, elle n'avait pas compris que ce soit optionnel et qu'on puisse ne pas le faire et ne pas s'y inscrire dans les cinq ans mais cela sera à voir avec le chef de service. Elle souhaite ajouter que pour

la halle le fait de le passer en centre constitutif, cela a déjà été demandé et il y avait déjà eu cette demande relayée par un avis positif de l'autorité académique et qui n'avait pas abouti à l'époque car principalement la surface financière et d'activité ne le justifiait pas. Elle imagine que l'établissement va se baser sur les remarques qui avaient été faites pour faire tomber évidemment ce qui avait été un frein à la reconnaissance de ce centre constitutif et elle ne doute pas que l'autorité académique soit dans l'accompagnement positif à nouveau de cette démarche lorsqu'elle sera mis en œuvre.

Monsieur UTHURRY souhaite une bonne journée à tous.

Monsieur SOMMER indique que le prochain conseil d'administration aura lieu le 24 juin avec l'élection du Président.

La séance est clôturée à 12h27.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard UTHURRY